

DOSSIER DE PRESSE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

SOMMAIRE

- **FEADER**
 - Un plan exceptionnel pour l'agriculture

- **DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE L'EXERCICE 2024**
 - Les principales propositions en recettes
 - Les principales propositions en dépenses
 - Impact sur les équilibres financiers

- **ZOOM SUR LES DOSSIERS**
 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - Rapport 2024 - Egalité femmes / hommes

 - FORMATION PROFESSIONNELLE**
 - Evolution de la carte des formations

 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT**
 - Rapport de Développement Durable

FEADER – UN PLAN EXCEPTIONNEL POUR L'AGRICULTURE

Depuis le transfert entre l'Etat et la Région au 1^{er} janvier 2023, la Région rencontre des difficultés dans le traitement des dossiers FEADER. Ces difficultés, d'ordre administratif, ont entraîné des retards significatifs dans le versement des aides à la modernisation des exploitations agricoles, concernant la programmation 2014-20202 comme la programmation en cours 2023-2027.

Dans ce contexte, la Région déploie un plan de sortie de crise exceptionnel au bénéfice des agriculteurs, de manière à résorber les retards, et à retrouver un rythme classique de programmation à l'été 2025.

Ce plan exceptionnel, qui mobilise 7,5 millions d'euros, repose sur trois piliers :

→ La reprise de 700 nouveaux dossiers par l'Etat

La ministre de l'Agriculture a annoncé, le 15 novembre, la reprise par les services de l'Etat de 700 nouveaux dossiers, soit l'ensemble des dossiers encore à parvenir (sur les 1200 à payer, 500 étant déjà en cours de traitement dans les DDT ou dans les services de la Région). Les DDT qui réaliseront les paiements sont ainsi les mêmes services qui les ont instruits initialement. La Région compensera le surcroît de travail en prenant à sa charge les frais de personnels de l'Etat. Ce soutien des services de l'Etat permettra d'accélérer le traitement des demandes de paiement, et ainsi de tenir les délais imposés par la Commission européenne, à savoir une transmission des demandes de paiement à l'ASP le 30 juin 2025.

→ La sous-traitance à un prestataire extérieur

Contrairement à d'autres Régions, la Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix d'ouvrir dès que possible les appels à projets de cette nouvelle programmation, de manière à ne pas pénaliser le rythme d'investissements du monde agricole. Ainsi, pour le seul volet « modernisation », quatre appels à projets auront été ouverts entre 2023 et 2024, rencontrant un succès inédit, et représentant un volume de dossiers estimé à la fin de l'année 2024 à 1100. Le recours à un cabinet extérieur permettra d'accélérer le traitement des dossiers déposés dans le cadre de la programmation 2023-2027

→ La prise en charge sur crédits Région

La Présidente, Marie-Guite Dufay, s'est engagée à la fois à la mise en place d'un dispositif de transition entre les deux programmations, qui permette de soutenir les dossiers qui ne répondraient pas aux exigences de la nouvelle programmation, et à la prise en charge des dossiers qui dépasseraient le volume de crédits européens alloués aux premiers appels à projets.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Sur le deuxième appel à projets ouvert, qui a rencontré un succès inédit, la demande de financement s'élève à 23 M€, pour une enveloppe de fonds européens disponibles de 16 M€. Afin que l'ensemble des demandes soient satisfaites, la Région engage une procédure complémentaire, à travers un règlement d'intervention dédié, pour prendre à son compte la partie des dossiers qui excède l'enveloppe FEADER disponible.

Ce dispositif exceptionnel permettra à la fois de réduire le volume des dossiers à traiter dans le cadre du FEADER, et d'accélérer le traitement des dossiers en passant par une instruction régionale, plus souple que la réglementation européenne. Ce dispositif permettra de garantir un versement plus rapide au bénéfice des exploitations, et donc de l'économie locale. Ces dossiers seront inscrits à la Commission permanente de mars 2025.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

DÉCISION MODIFICATIVE N°3



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Décision modificative n°3 pour 2024

La décision modificative proposée à l'assemblée régionale a pour objet de préparer l'exécution budgétaire du premier trimestre 2025, le vote du budget primitif ayant été décalé aux 19-20-21 mars 2025.

→ Le montant de la DM3 s'élève à 270 477 732,69€ en AP/AE 2024 et 0€ en crédits de paiement de 2024. Aucune nouvelle recette n'est enregistrée.

DM3 tous mouvements

TOTAL DM2	AP/AE	CP 2024	re c e t t e s
Fonctionnement	222 070 032,69	0,00	0,00
Investissement	48 407 700,00	0,00	0,00
Total	270 477 732,69	0,00	0,00

DM3

Hors fonds européens

TOTAL DM2	AP/AE	CP 2024	re c e t t e s
Fonctionnement	198 070 032,69	0,00	0,00
Investissement	12 407 700,00	0,00	0,00
Total	210 477 732,69	0,00	0,00

CP = crédits de paiement, CPF pour la section de fonctionnement, CPI pour la section d'investissement. AP (autorisations de programme) et AE (autorisations d'engagement) = engagements pluriannuels

Afin de pouvoir prendre en compte l'élaboration complexe du projet de loi de finances pour 2025 et de construire le budget 2025 avec un maximum de visibilité, la collectivité a fait le choix de reculer le vote du budget primitif aux 19, 20 et 21 mars 2025. Ce vote tardif rend nécessaire des adaptations pour permettre la reprise de l'exécution budgétaire sur le premier trimestre de l'année.

En effet, pour les dépenses à caractère pluriannuel, la réglementation permet à l'exécutif de liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations de programme et/ou d'engagement (AP/AE) ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Il en découle que les paiements sur AP et AE 2025 ne sont pas autorisés avant le vote du budget.

Pour permettre de prendre en charge les paiements qui ne sauraient attendre le vote du budget primitif, cette décision modificative n°3 permet d'abonder les autorisations de programme et d'engagement 2024, et rend ainsi possible la mobilisation des crédits de paiements 2025 avant le vote du budget, ces crédits se trouvant positionnés sur enveloppes ouvertes au cours de l'exercice précédent.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr - tél 03 80 44 34 66

Les dépenses de la DM3

Ces dépenses correspondent notamment :

- Aux marchés et conventions conclues par les tiers et que la région se doit d'honorer. Cela concernera principalement le secteur des transports avec la contribution TER, mais également le fonctionnement quotidien des services (maintenance, loyers, fluides, espaces verts) ainsi que les contrats d'assurances. Cela correspond à 140 M€. En section de fonctionnement, des crédits sont également inscrits au titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un accompagnement dans le cadre de l'instruction des dossiers agricoles.
- Au versement de dotations et subventions afin de permettre le fonctionnement des établissements (lycées, IFSI), de rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle et de soutenir les structures les plus fragiles et leur assurer un niveau de trésorerie suffisant. Ces dotations et subventions représentent globalement 55 M€.
- En investissement, à l'accompagnement des agriculteurs, avec la prise en charge sur crédits régionaux de dossiers éligibles au FEADER, et au paiement de dépenses contraintes ne pouvant être décalées. Ces dépenses d'investissement représentent 12,4 M€ hors fonds européens.

Et de façon plus générale, ces crédits permettent d'assurer le paiement de toute dépense impossible à décaler à la deuxième partie de l'exercice 2025.

Du fait de son objet très singulier, la DM3 n'enregistre aucune recette et est neutre budgétairement, puisque tous les crédits seront votés sur les exercices antérieurs. Elle n'a aucun impact sur l'équilibre budgétaire et l'emprunt d'équilibre.

ZOOM SUR LES DOSSIERS



CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

FORMATION PROFESSIONNELLE



Evolution de la carte des formations

Les évolutions annuelles de la carte des formations professionnelles en lycée sont, depuis la loi Peillon, délibérées par la Région dans le cadre d'une procédure partagée avec les autorités académiques. Ces ajustements prennent en compte les besoins économiques et l'insertion professionnelle, la demande sociale et l'équilibre territorial, ainsi que les places vacantes dans les formations existantes et les investissements réalisés ou à réaliser.

➔ Ainsi, pour la rentrée prochaine en 2025, il est proposé d'approuver l'évolution de la carte des formations avec 7 ouvertures et 8 fermetures.

OUVERTURES

Académie de Besançon

- BTS Collaborateur juridique notarial au lycée Pergaud de Besançon

Académie de Dijon

- CAP « Monteur en Installation Thermique » en 2 ans au lycée J. Guyot de Chalon-sur-Saône
- CAP « Interventions en maintenance technique de Bâtiments » en un an au lycée J. Guyot de Chalon-sur-Saône

DRAAF

- CAP « Métiers de l'agriculture » option ruminants à la MFR Anzy-Le-Duc
- Baccalauréat professionnel « Agroéquipement » (2nde professionnel uniquement) - à l'EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny sur le site de Cosne-Cours-sur-Loire
- BTSA « Métiers de l'élevage » à l'EPLEFPA de Quetigny.
- CAP « Jardinier – paysagiste » au lycée François-Xavier de Besançon (ouverture par transfert)

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

FERMETURES

Académie de Besançon

- BTS « Support à l'action managériale » au lycée du Mont Roland à Dole
- BTS « Métiers de la mesure » au lycée Sainte Marie de Belfort ;
- BTS « Support à l'action managériale » au lycée Pergaud de Besançon (par transformation)
- BTS « Conseil et commercialisation de solutions techniques » au lycée du bois de Mouchard.

Académie de Dijon

- Baccalauréat professionnel « Maintenance des systèmes de production connectés » au lycée privé Notre Dame de Nevers
- CAP « Monteur en installation sanitaire » en 2 ans au lycée J Guyot de Chalon-sur-Saône (par transformation)
- CAP « Monteur en installation thermique » en 1 an au lycée J Guyot de Chalon-sur-Saône (par transformation)

DRAAF

- CAP « Jardinier – paysagiste » au lycée Saint Joseph des Fontenelles

CONTACTS PRESSE :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Rapport égalité femmes/hommes 2024

La lutte contre les discriminations, et en particulier pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, est au cœur des priorités du nouveau mandat régional 2021-2028.

Le cadre législatif français s'est progressivement renforcé et plusieurs lois récentes ont été structurantes et positives pour l'action régionale.

- *La loi « Pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » du 4 août 2014 de laquelle découle l'obligation d'établir un rapport annuel et un plan d'actions intégrant la dimension « politiques publiques »*
- *La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui vise à renforcer l'égalité professionnelle et à prévenir les discriminations au sein de la collectivité. La Région a ainsi adopté son premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle et mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes le 9 avril 2021*
- *La loi dite « parité dans la fonction publique » publiée en juillet 2023 qui vise à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans les collectivités territoriales et a introduit, sur le modèle du secteur privé, un index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.*

➔ **Dans ce contexte, la Région agit pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au travers :**

- de ses actions internes, en tant que collectivité employeuse de plus de 4 500 agents et agentes (dont les trois quarts en poste dans les lycées publics)
- des politiques publiques qu'elle conduit au bénéfice des habitants et habitantes de Bourgogne-Franche-Comté
- des partenariats qu'elle construit, dans un rôle d'animation et de fédération des forces vives engagées.

➔ **Conformément à la loi de 2014, la 8ème édition annuelle du rapport égalité femmes / hommes présentée au vote des élus porte à connaissance à la fois :**

- Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, pour chacun des grands thèmes des ressources humaines et les actions correctives initiées pour les résorber
- Les politiques publiques menées par la collectivité sur la période 2023 / 2024 pour favoriser l'égalité de genre sur son territoire, ainsi que les orientations pour corriger, en 2025, les inégalités observées

➔ **Quelques illustrations des données du rapport égalité femmes / hommes 2024**

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

L'égalité femmes/hommes AU SEIN DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE

Au 31 décembre 2023, 4 588 personnes travaillent au Conseil régional, dont 70% dans les lycées publics de Bourgogne-Franche-Comté.

L'effectif permanent s'élève à 4 059 agents. Il est composé de 2 507 femmes et 1 552 hommes.

→ La proportion de femmes, globalement de 62%, s'élève à presque 2/3 de l'effectif dans les services administratifs (64%).

La répartition globale par niveaux hiérarchiques est équivalente pour les femmes et les hommes. **Trois quarts du personnel permanent de chaque sexe est ainsi affecté en catégorie C.**

DANS LES LYCEES

Seule la filière technique est représentée dans les lycées. La quasi-totalité de l'effectif est en catégorie C et seulement 3 femmes figurent parmi les 30 agents de catégorie B (2 sur 26 en 2022). *Grade B : 3 femmes / 27 hommes - Grade C : 1 718 femmes / 1 088 hommes*

La proportion des femmes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise reste identique à 2021 et 2022, soit 2 % ; tout comme la représentation des hommes qui se maintient à 15 %.

1 555 agents appartiennent au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, qui se renforce d'année en année, pesant désormais 55 % des effectifs (47% en 2020 / 51 % en 2021 / 52 % en 2022).

La hausse de la proportion de femmes dans le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe observée en 2022 se poursuit avec 23% de la population féminine dans cette catégorie en 2023 (18% en 2021 / 22% en 2022).

→ La possibilité pour les agents d'entretien à accéder au grade de principale 1ère classe a favorisé ce rééquilibrage.

→ Si les chiffres restent très faibles, au niveau de l'encadrement dans les lycées, on observe des évolutions positives sur la dernière année : + 10 encadrantes en un an (de 38 en 2022 à 48 en 2023) + 6 cheffes de cuisine (de 8 à 14)

→ Et la nomination d'une première responsable maintenance des bâtiments.

AU SIEGE DE LA COLLECTIVITÉ

L'effectif du siège a augmenté de 28 % depuis 2016 et sa répartition a été fortement modifiée. Le nombre d'agents de catégorie B a fortement évolué, catégorie où travaillent 31% des femmes vs 25% des hommes. Sur les 26 postes supplémentaires enregistrés en B depuis un an, seuls 2 sont occupés par des hommes.

Cet effectif est composé pour 48% de catégories A et A+. Plus de la moitié des hommes y sont rattachés (53%), contre 46% des femmes.

Le décrochage s'observe sur les postes les plus élevés, où seules 10 femmes figurent parmi les 35 « catégorie A+ » au siège (10 sur 33 en 2022).

➔ **Dans la catégorie A (hors A+), l'écart qui était de 6 points en 2021 continue à se réduire : 45% des femmes et 47% des hommes y sont désormais rattachés (contre 43 et 49% en 2021).**

Concernant l'encadrement, au siège, 9% des femmes sont cheffes de service ou directrices alors que 17% des hommes exercent de telles fonctions.

Et dans les lycées seulement 3% des femmes sont cheffes d'équipes, soit 7 fois moins que les hommes (20% d'entre eux encadrent du personnel).

➔ **L'écart sexué dans les niveaux hiérarchiques au sein de l'encadrement, bien qu'encore important, s'est amélioré de 10 points en quatre ans. En 2020, il était de 27 points, contre 17 points aujourd'hui.**

REGIME INDEMNITAIRE

➔ **L'écart de régime indemnitaire entre les femmes et les hommes, aujourd'hui de 18%, continue de se réduire ; il était de 24% en 2019, 22% en 2020 et 20% en 2022.**

L'égalité femmes/hommes DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL

Depuis la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », le Conseil régional a la responsabilité de déployer une politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques qu'il mène. A ce titre on peut noter notamment la formation et orientation et l'entrepreneuriat...

Formation et orientation

La Région est chargée, aux côtés de l'Etat, de déployer le service public régional de l'orientation tout au long de la vie, en proposant un continuum de l'orientation, du collège jusqu'à la fin de la carrière professionnelle.

➔ **Dans ce cadre, la Région s'est fixée pour objectif de favoriser la mixité des parcours professionnels, la diversification des orientations et de réduire les inégalités dans l'accès à l'ensemble des formations et des métiers.**

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

Entreprenariat

La Région est engagée, avec l'Etat et BpiFrance, dans le Plan d'action régional pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat des femmes (PAREF). En 2021, la Bourgogne-Franche-Comté a été une des premières régions à s'engager de la sorte. L'ambition est de créer des réseaux, de mobiliser les personnes compétentes en matière de financement et d'accompagnement des projets, de valoriser celles qui osent.

➔ La Bourgogne-Franche-Comté compte aujourd'hui 30% d'entrepreneuses, un taux qui doit encore progresser.

Printemps de l'égalité en Bourgogne-Franche-Comté

➔ Par ailleurs depuis 2019, la Région est à l'initiative du Printemps de l'égalité en Bourgogne-Franche-Comté. Organisé chaque année autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, avec l'objectif de mettre en valeur des initiatives participant à la déconstruction des stéréotypes et la diffusion de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT

Rapport de développement durable

Les impacts du dérèglement climatique sont entrés dans le quotidien de nos concitoyens : sécheresse, vagues de chaleurs, événements météorologiques intenses, inondations, pour ne citer que les plus visibles. Face à cette situation, la prise de conscience collective est réelle, les efforts à fournir restent importants au regard des enjeux humains et environnementaux et d'un contexte de crises généralisées. La Région met en œuvre de nombreuses actions pour participer à l'émergence d'une société plus sobre, plus humaine et plus protectrice. L'attribution de subventions, l'appui à l'ingénierie, l'animation et la mise en réseau comptent parmi les moyens pertinents et attendus pour mettre en œuvre les politiques de transition et de solidarité qui sont au cœur du projet régional. **La Région poursuit ses efforts pour répondre aux objectifs de développement durable et inscrit son action dans une logique de transformation globale de nos modèles de production et de consommation vers plus de solidarité, de robustesse et d'adaptation au changement climatique.**

■ Effilogis

En moyenne par an, Effilogis c'est :

- 2 000 logements sociaux aidés pour leur rénovation BBC
- 120 projets de bâtiments tertiaires des collectivités soutenus

La cible principale reste la rénovation BBC du logement social complété par le tertiaire public et associatif ainsi que le développement de l'usage en rénovation des matériaux biosourcés.

Pour l'habitat privé, les évolutions successives de la politique nationale ne laissent que peu de place à la Région, contrainte d'arrêter ses aides directes aux ménages à la rénovation des maisons individuelles. Son action sera davantage centrée sur le développement d'une offre professionnelle suffisante sur le plan quantitatif et adaptée sur le plan qualitatif à la demande croissante de rénovation BBC.

■ Développement des énergies renouvelables sur le territoire régional

En 2023, 33 projets EnR ont été financés,

- dont 15 d'investissement qui permettront d'éviter l'équivalent de 530 tonnes de CO₂/an et de substituer 211 TEP d'énergie fossiles par des renouvelables.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

■ Verdissement des mobilités

La Région s'est fixée pour objectif de réduire de moitié les motorisations diesel du parc routier du réseau Mobigo dans le cadre des contrats avec les transporteurs.

- Lors des consultations de l'année 2024, 154 véhicules ont été affectés au réseau routier Mobigo. 98 % d'entre eux ont une motorisation alternative au diesel, dont 74 % de biocarburant et 23 % de véhicules électriques.
- Au total, entre 2021 et 2024, 2 688 véhicules ont été affectés au réseau routier Mobigo, avec une majorité de motorisations alternatives au diesel (51 %). La part des motorisations diesel diminue progressivement, passant de 91 % des véhicules renouvelés en 2021 à seulement 3 % en 2024.
- Durant ces 4 années de consultations, ce sont au total 1 296 véhicules circulant avec des biocarburants et 64 véhicules électriques qui ont été affectés au réseau.

■ Soutien des territoires dans leur transition

Les politiques régionales qui sont territorialisées permettent d'accompagner les territoires dans la réalisation de leurs projets de développement. Conditionnant ses financements à la prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique, la Région les guide ainsi vers des modèles de développement plus durables.

→ A ce titre la Région accompagne les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux des transitions.

Dans ce cadre, des actions d'accompagnement se poursuivront avec, entre autres :

- Le réseau Territoires en transition : proposition de l'aterrissage territorial de la feuille de route de la planification écologique et construction d'une nouvelle journée régionale transition à horizon début 2025
- Les écoconditions : mise en place de guide pédagogique explicatif et de préconisations, accompagné de sessions de formation
- Le réseau « Transformons nos modèles d'aménagement ! » et la poursuite des actions portées par les réseaux dans le cadre du PRAT, avec notamment un cycle de rendez-vous sur le thème de l'urbanisme dit « bleu-vert-brun ».

→ Mise en œuvre des contrats « Territoires en action » sur le volet « adaptation au changement climatique ». Les contrats de territoire « Territoires en action » (TEA) ont vocation à soutenir des projets répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique

- En 2023, 31 contrats « Territoires en action » ont été votés. A mi 2024, 26 projets ont été engagés pour un montant de 5 M€ de subvention. Au total, 36 M€ de crédits régionaux ont été préfléchés sur cet axe.
- La mise en œuvre des projets va se poursuivre sur 2025-2026.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

→ **Accompagnement des territoires vers une mobilité plus durable.** Au-delà de l'offre régionale de mobilité (Mobigo), la Région met en œuvre le schéma régional des bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que les schémas d'aires de covoiturage, de stations Gaz Naturel Véhicule (GNV) et BioGNV, et le plan vélo régional.

- 4 100 points de recharges ont été ouverts au public en décembre 2023 contre 2 287 existants sur le territoire régional lors de l'élaboration du diagnostic en juillet 2022.
- Au 1er avril 2024, 38 abris-vélos sécurisés équipés ou gérés par la Région sont en place et 6 gares sont équipées de box à vélos Région.

→ **Structuration d'une démarche de territoire intelligent et durable.** La Région a reconduit l'appel à projet « Territoires Intelligents et durables ». Il a pour objectif d'accompagner les acteurs publics dans la mise en œuvre des projets numériques, avec, notamment, comme objectif d'être un territoire numérique durable faisant de la transformation numérique un vecteur de la transition environnementale

- Parmi les 80 projets financés dans le cadre la démarche de territoire intelligent (TID) et durable un quart s'inscrit dans le thème « environnement et énergie ».
- Malgré le contexte budgétaire de la Région en 2023, deux projets ont été subventionnés dans le cadre du dispositif TID. La subvention globale pour TID en 2023 : 447 160 €.
- La crise énergétique et l'urgence écologique sont des préoccupations quotidiennes pour les collectivités. Il est nécessaire de renforcer l'animation du réseau TID sur les thématiques du développement durable afin d'inciter les collectivités à soumettre des dossiers dans ce domaine.

■ **Préserver la biodiversité**

Les enjeux de préservation et de reconquête de la biodiversité sont majeurs à l'heure d'un effondrement du vivant aggravé par l'accélération du changement climatique. La Région, cheffe de file pour la préservation de la biodiversité, a une responsabilité de premier plan pour engager des initiatives, coordonner l'action publique et soutenir la mobilisation citoyenne.

→ **En qualité de cheffe de file pour la protection de la biodiversité, la Région Bourgogne-Franche-Comté poursuit la mise en œuvre de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030.**

- La Région est également l'autorité de tutelle des Réserves Naturelles Régionales (RNR), La Région a créé et soutient 19 Réserves Naturelles Régionales couvrant un peu plus de 5000 hectares.
- La Région soutient l'Agence Régionale de la Biodiversité BFC créée en 2019.
- En janvier 2023, Natura 2000 est venu compléter le champ d'action de la Région en matière de préservation de la biodiversité. Natura 2000 en BFC c'est : 116 sites dont la gestion est cadrée et financée par la Région, 661 113 ha, soit 13,78 % du territoire régional couvert par un site Natura 2000. Pour poursuivre les actions, un dispositif de financement de travaux au bénéfice des milieux naturels des sites à large échelle (cofinancé par le FEADER) sera déployé.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

- Dans le domaine des déchets, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est devenu le « volet déchets du SRADDET » ; ce plan fixe les orientations stratégiques et les objectifs à atteindre d’ici 2025 et 2031 en termes de prévention, de production, de gestion des différents flux de déchets (ménagers et assimilés DMA, des activités économiques DAE, du bâtiment et des travaux publics).
- Dans le domaine de l’eau, la Région mène une politique de soutien aux actions de préservation et de reconquête des milieux aquatiques via la restauration des fonctionnalités de la trame bleue

→ **La politique régionale Biodiversité c’est :**

- 19 RNR soit un peu moins de 5 000 ha de milieux naturels à forts enjeux patrimoniaux avec une forte biodiversité préservés, gérés et réglementés
- 14 nouvelles collectivités reconnues « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) en proposant un engagement sur 3 ans avec des actions dans le domaine de l’aménagement du territoire, de la mobilisation citoyenne et de la préservation de la biodiversité.
- Accompagnement à la replantation de 34,9 km de haies bocagères, 12 km d’alignements d’arbres et 175 "Vergers de sauvegarde » (représentant la replantation de plus de 2 310 arbres fruitiers, 7,8 km de haies mellifères et la réimplantation de 29 ruches), pour 706 210 € d’aides régionales

■ **Transformation de l’offre de formation professionnelle en lycée par le biais des colorations**

Depuis deux ans, la Région et le rectorat travaillent à faire évoluer l’offre de formation avec le souci de former toujours mieux les élèves aux thématiques environnementales afin d’améliorer leur employabilité. Les colorations de diplômés se caractérisent par l’ajout d’un ou plusieurs modules de formation spécifiques à l’EPL. Ce module apporte des compétences spécifiques en lien avec les besoins en insertion locaux.

Quelques exemples de colorations pour la rentrée de septembre 2024 :

Lycée	Formation	Coloration en place
Pontarlier Lycée Toussaint Louverture	Baccalauréat professionnel MELEC - Métiers de l’électricité et de ses environnements connectés	Ecoles des réseaux pour la transition énergétique
Lons-Le-Saunier Lycée Le Corbusier	Baccalauréat professionnel ICCER - Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables	Bois énergie, solaire thermique
Cosne sur Loire Lycée PG De Gennes	Baccalauréat professionnel MELEC - Métiers de l’électricité et des environnements connectés	Réseau de distribution d’énergie
Montbard LP Eugène Guillaume	Baccalauréat Professionnel MELEC Métiers de l’électricité et de ses environnements connectés	Energies renouvelables photovoltaïque

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

■ **Îlots d'avenir en forêt**

Depuis 2020, la Région finance la plantation expérimentale in situ et dans un contexte de gestion courante de nouvelles essences ou provenances forestières présentant un intérêt pour l'adaptation des forêts de Bourgogne- Franche-Comté aux changements climatiques. L'installation de mélanges expérimentaux d'essences variées est également aidée. La subvention représente 80 % des dépenses liées à l'installation des îlots d'avenir : le taux d'aide très élevé est à mettre en relation avec les risques pris par les propriétaires lors de l'implantation d'essences ou provenance dont on ne connaît pas l'adaptation au climat et aux sols régionaux.

→ **Au total, 55 îlots d'avenir ont été installés depuis 2020, dont 7 en 2023, ainsi que 4 plantations mélangées expérimentales.**

■ **Énergies renouvelables dans les lycées**

Les installations techniques dans les lycées se complexifient en même temps que les contraintes réglementaires et environnementales. En 2018, la loi ELAN obligeait propriétaires et occupants de bâtiments tertiaires à réduire leurs consommations énergétiques de – 40 % d'ici 2030.

→ **Trois leviers ont été identifiés pour réaliser des économies d'énergie : améliorer la gestion technique, rénover et optimiser les installations techniques, rénover globalement les bâtiments.**

Le dispositif a été présenté aux lycées et le recueil des adhésions s'est opéré dès 2022. Un contrat d'exploitation maintenance est en place depuis septembre 2022 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois sur une même durée. Le contrat d'exploitation-maintenance et de fourniture d'énergie, d'entretien des installations et du renouvellement du matériel des chaufferies biomasse a été mis en place au cours du second trimestre 2023.

→ **101 établissements mobilisés (pour 195 sites) ont adhéré massivement au programme et ont souscrit au nouveau contrat de maintenance**

→ **2 500 000 € de dotation spécifique pour accompagner les lycées sur la maintenance pour les réseaux de chaleur urbains**



—
RÉGION
—
BOURGOGNE
—
FRANCHE
—
COMTE

